

Nombre de Délégués :

En exercice : 8

Présents : 8

Pouvoirs : 0

Votants : 8

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
DE L'AGGLOMERATION VILLENEUVOISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : Mardi 13 Décembre 2016 à 10 heures 30

L'an deux mille seize, le Mardi 13 Décembre, le Comité Syndical du SIAAV, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIAAV, sous la présidence de Monsieur Patrick CASSANY.

Date de la convocation : le 25 Novembre 2016

Présents : Monsieur CASSANY

MM. ASPERTI - CHALAH - CALVET - DEFOORT - DE VOS - RESERVAT - SAVY

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical, peut délibérer.

TARIF DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – TARIF 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de délibérer sur les tarifs de l'assainissement non collectif pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

Le Comité Syndical,


DECIDE :

- que les tarifs 2017 des différentes prestations du service d'assainissement non collectif seront les suivants :

Type de redevance	Prestation de service	Tarif
Dans le cadre du permis de construire	Une fois l'attestation de projet délivrée par le service	68€
	Contrôle de bonne exécution des travaux	112€
Réhabilitation	Suite à un contrôle de diagnostic	112€
	Suite à un contrôle de bon fonctionnement	112€
Contrôle de l'existant	Diagnostic	112€
	Contrôle de bon fonctionnement	112€
Article 12 et 13-1 du règlement intérieur	Contre-visite	30€
Pénalité article 8 du règlement intérieur	Déplacement sans contrôle	30€
Vente	Contrôle de bon fonctionnement	112€
Pénalité en cas de refus de visite (art. L1331-8 du CSP)	Redevance collectif (basée sur une consommation moyenne de 120 m3/an – majorée à 100%)	323€

Transmis en Sous-Préfecture, le 14 Décembre 2016

Affiché à Villeneuve-sur-Lot, le 14 Décembre 2016

SOUS-PREFECTURE DE VILLENEUVE-SUR-LOT	
Reçu le :	14 DEC. 2016
 (Loi n° 82213 du 2-3-1982)	

Le Président
Patrick CASSANY

S.I.A.A.V.